

Convention de partenariat

entre

la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

et

IESF Provence

et

IESF Côte d'Azur

et

l'association Femmes Ingénieures (FI)

et

l'association Femmes et Sciences (F&S)

et

l'association WiN France



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Femmes ingénieures



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice,

Place Lucien Paye, 13621 Aix-En-Provence cedex 1

représentée par Benoît Delaunay, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, et Natacha Chicot, Rectrice de l'académie de Nice,

d'une part,

et

IESF Provence,

c/o Ecole Centrale de Marseille, 38 rue Joliot Curie, 13451 Marseille Cedex 13

représentée par Thierry Gaidon, président,

et

IESF Cote d'Azur,

Polytech'Nice - Site Templiers - 930 route des colles - BP 145

06903 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

représentée par Jean-Pierre Rozelot, président,

et

l'association femmes ingénieures (FI),

c/o IESF, 7 rue Laménais, 75008 Paris

représentée par Geneviève Allain-Morin, représentante locale, Ci-après dénommée, « l'association FI »

et

l'association femmes et sciences (F&S),

7 rue Laménais, 75008 Paris

représentée par Caroline Champenois, représentante locale, Ci-après dénommée, « l'association F&S »

et

l'association WiN France "le nucléaire au féminin",

rue Montreuil 94300 Vincennes

représentée par Patricia Schindler Présidente WiN Provence Alpes Côte d'Azur, Ci-après dénommée « WiN Provence »

d'autre part,

Ci-après dénommés ensemble « les Partenaires »

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- Vu le décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023 relatif à l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique.

Considérant :

- le Parcours Avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ;
- la réforme des lycées professionnels déployée progressivement depuis la rentrée scolaire 2023, visant à transformer la voie professionnelle afin qu'elle assure l'avenir de tous les élèves, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations, et réponde à la promesse républicaine d'égalité des chances ;
- que IESF Provence, IESF CA , FI, F&S et l'association WiN souhaitent développer leur coopération avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, au travers d'actions ciblées, avec l'objectif commun de promouvoir les métiers scientifiques, techniques et de l'ingénieur dans l'orientation des jeunes, et d'encourager la parité homme femme dans ces métiers en luttant contre tous les stéréotypes contraires à l'égalité ;
- qu'en application du décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est, depuis le 1er janvier 2016, composée des académies d'Aix-Marseille et de Nice dont les contours géographiques sont conservés. Que de par leur projet commun les académies d'Aix-Marseille et de Nice s'emploient dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social en renforçant les contacts avec les acteurs économiques et sociaux du territoire, et leur faciliter une insertion professionnelle choisie ;
- que la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite ainsi développer les coopérations nécessaires à une complémentarité des actions autour des besoins identifiés des apprenants.

Par la présente convention, les Partenaires décident de favoriser le développement durable et structuré de relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en

œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Les démarches et opérations dans lesquelles les partenaires s'impliquent peuvent concerner divers publics selon les cas : élèves de collèges, de lycées, apprentis, étudiants de sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), chefs d'établissements, enseignants, psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN), inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), responsables des bureaux des entreprises, professionnels du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs. Les démarches et opérations pourront aussi être réalisées avec des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs pour les sensibiliser aux possibilités d'actions éducation-économie et encourager leur implication.

Article 1 – Axes de collaboration

1.1 Promotion des métiers de l'ingénieur, du scientifique et ouverture vers les filières d'avenir

La région académique, IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et WiN Provence conviennent de renforcer les actions en partenariat portant sur l'information sur les métiers de l'ingénieur et du scientifique auprès des chefs d'établissement, des enseignants, des directeurs de centre d'information et d'orientation, des élèves et des parents.

À cet effet, IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et WiN Provence s'inscriront dans le cadre d'interventions opportunes, selon les modalités suivantes, en référence au parcours Avenir, pour présenter les métiers de l'ingénieur et du scientifique à partir de témoignages concrets de femmes et d'hommes ingénieurs, d'étudiantes et d'étudiants de grandes écoles et de responsables de ces grandes écoles d'ingénieurs ou d'université.

1.1.1. Interventions dans les établissements scolaires du second degré

IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et WiN Provence pourront intervenir en lien avec les acteurs et instances pédagogiques, en mobilisant des professionnels volontaires dans le cadre d'actions diverses, comme par exemple :

- Intervention de professionnels mandaté au sein des établissements scolaires du second degré pour promouvoir la diversité des métiers d'ingénieurs et des carrières spécifiques afin de contribuer à une meilleure orientation des jeunes vers les métiers d'ingénieurs, de la recherche, les filières scientifiques et afin d'encourager les vocations scientifiques.
- Interventions, exposés lors de rencontres diverses (conférences, tables-rondes, réunions thématiques, réunion des comités de liaison éducation-économie...).
- Accompagnement individuel ou collectif d'élèves par des professionnels.

D'une manière générale, IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et WiN Provence pourront proposer des « professionnels ressources » susceptibles d'intervenir ou

d'organiser la venue d'autres personnes afin de témoigner de leur travail ainsi que des qualifications attendues.

Ces interventions seront assurées après concertation avec le(s) professeur(s) référent(s) dans le cadre de l'accompagnement personnalisé – aide à l'orientation ou/et des enseignements d'exploration. Elles porteront sur l'information la plus objective et précise sur les filières scientifiques à envisager et les métiers d'ingénieurs auxquels peuvent préparer ces dernières. L'ensemble des actions devra permettre de favoriser et de faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, en prenant soin en particulier de faire évoluer l'image traditionnelle des métiers pour favoriser la mixité hommes/femmes et, plus généralement, de lutter contre toute discrimination à l'accès à la formation et à l'emploi.

1.1.2 Journées de sensibilisation spécifiques

IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et WiN Provence pourront proposer avec le concours des académies d'Aix-Marseille et/ou de Nice, des journées spécifiques « Femmes ingénieures » à destination des jeunes filles, ou « Femmes dans le nucléaire » , de la troisième à la terminale pour leur présenter des filières scientifiques et techniques, ou bien encore leur proposer des témoignages de femmes scientifiques sur des thématiques telles que les parcours professionnels, les stéréotypes dans les représentations des sciences et des technologies, ou des journées sur la diversité des métiers du nucléaire.

IESF Provence, IESF Côte d'Azur avec le soutien de l'association FI, de l'association F&S et de WiN Provence, prendra en charge la logistique d'accueil, la recherche de témoins, la présentation et l'organisation de ces présentations ou journées d'information.

1.2 Appui à la recherche de stages en entreprise

IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et WIN Provence mobiliseront leurs réseaux locaux, dans la mesure de leurs moyens, pour favoriser l'accueil en entreprise ou dans des laboratoires de recherche d'organismes publics :

- des collégiens en classe de 3ème dans le cadre des séquences d'observation en milieu professionnel ;
- des élèves de seconde générale et technologique dans le cadre des deux semaines de stage qu'ils doivent effectuer en fin d'année scolaire dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel ; mesure instaurée le 29 novembre 2023 visant à répondre à l'objectif d'améliorer la politique d'orientation des jeunes et de rendre toujours plus dynamique le lien entre l'école et les entreprises ;
- des lycéens professionnels et des étudiants des sections de technicien supérieur dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et des stages ;
- des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle.

En particulier, le collectif pourra promouvoir la plateforme « Un jeune, Une solution » auprès de leurs réseaux et lors des interventions.

1.3 Participation à des actions et dispositifs spécifiques

Les Partenaires conviennent de développer la participation de professionnels qu'ils auront mandatés à des événements définis au préalable par les parties, tels que des concours académiques, des forums des métiers, des semaines spécifiques (comme par exemple : la semaine nationale Ecole-Entreprise, la semaine nationale de l'Industrie, Journées Nationales de l'Ingénieur...).

Quel que soit le type d'actions, la coopération des établissements avec ces professionnels s'appuie sur le principe de préparation et d'exploitation pédagogiques avec les élèves.

1.3.1 Participation au dispositif des mini-entreprises EPA PACA

IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et WiN Provence mobiliseront lorsque possible, un ou plusieurs professionnels pour épauler des élèves de collèges et de lycées dans le cadre de la construction de leurs projets au sein de leurs établissements, en lien avec l'équipe pédagogique et l'association EPA PACA.

1.4 Enseignement supérieur et recherche

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, facilitera toute information et toute mise en relation opportunes des associations IESF Provence, IESF Côte d'Azur, FI, F&S et WIN Provence avec les présidents d'université de la région et directeurs d'écoles d'ingénieurs.

Article 2 – Communication

Les parties signataires de la présente convention se tiendront informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

Article 3 – Mise en œuvre de la convention de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la région académique et IESF Provence, IESF Côte d'Azur, l'association FI, l'association F&S et l'association WiN Provence.

3.1. Suivi de la convention académique

Un groupe de pilotage, composé de représentants des Partenaires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention académique. Le groupe de pilotage se réunira au moins une fois par an et envisagera les éléments d'évolution des éléments de la présente convention.

3.2 Règlement d'un litige

Les Partenaires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survient et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

3.3 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Toute modification significative de son contenu proposée avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les Partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé.

Si l'un ou l'autre des partenaires souhaite résilier ou ne pas reconduire la convention, elle est tenue d'en informer l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de trois mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires originaux.

Pour la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour l'académie de Nice

Benoît Delaunay
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Natacha Chicot
Rectrice de l'académie de Nice

Pour IESF Provence

Pour l'association FI

Thierry Gaidon
Président d'IESF Provence

Geneviève Allain-Morin
Représentante locale

Pour l'association F&S

Pour WIN France

Caroline Champenois
Représentante locale

Patricia Schindler
Présidente de WIN Provence

Pour IESF Côte d'Azur

Jean Pierre Rozelot
Président IESF Côte d'Azur